

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 avril 2016.

PROCÈS-VERBAL de la 337e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 mars 2016, à 20 h 02, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Guy Faucher, directeur général, Me Sophie Gareau, directrice générale adjointe, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines et M. Robert Migué, directeur des communications.

EST ABSENT : M. Bernard Gauthier, conseiller.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2016-132

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE l'ordre du jour de la 337e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 21 mars 2016 à 20 h 02, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que présenté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-133

Approbation du procès-verbal de la 336e séance ordinaire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le procès-verbal de la 336e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 7 mars 2016, à 20 h 05, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

QUE conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie ayant été remise aux membres du conseil au plus tard la veille de la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-134

Adoption du second projet de règlement 2016-11.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le second projet de règlement 2016-11, amendement le Plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en créant une aire d'affectation *Rurale* à même une partie d'une aire d'affectation *Ressources naturelles*, et amendement également, à des fins de concordance, les annexes A et D du règlement de zonage 2014-14 en créant une nouvelle zone 109-RU à même une partie de la zone 102-RN, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-135

Adoption du second projet de règlement 2016-12.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le second projet de règlement 2016-12, amendant la partie A de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 943-HRV les usages 6534 *Centre d'entraide et de ressources communautaires*, 6839 *Autres institutions de formation spécialisée* et 7115 *Économusée* de la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) de l'édition 2012 du Manuel d'évaluation foncière du Québec, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-136

Ratification de l'affectation du solde disponible du règlement 2010-19 au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt de 902 154 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le conseil ratifie l'affectation du solde disponible du règlement 2010-19 en date du 16 novembre 2015, au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt au montant de 902 154 \$, à toute fin que de droit.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-137

Identification des divers projets visés par les honoraires professionnels faisant l'objet du règlement d'emprunt 2016-19.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le règlement d'emprunt 2016-19 soit et est modifié en ajoutant un nouveau paragraphe à la fin de son article 1, lequel devra se lire comme suit:

Les divers projets visés par les honoraires professionnels faisant l'objet du présent règlement sont les suivants:

- *Rénovation de l'aréna Kiwanis;*
- *Assainissement des eaux usées du secteur Dubuisson;*
- *Construction d'un carrefour giratoire du ministère des Transports du Québec sur la route 117 et 3e Avenue Ouest.*

QUE toutes les autres dispositions du règlement 2016-19 demeurent inchangées.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Dépôt par la greffière des certificats dressés à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements 2016-16 et 2016-17.

Les certificats établis à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements 2016-16 et 2016-17, tenue le lundi 21 mars 2016, ont été déposés par la greffière conformément à la loi.

Le nombre requis de demandes pour la tenue d'un scrutin secret n'ayant pas été atteint, ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION 2016-138

Autorisation de signature et de présentation d'une demande d'aide financière à Patrimoine Canada dans le cadre du *Fonds du Canada pour la présentation des arts*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE Mme Stéphanie Poitras, responsable de la diffusion, soit et est autorisée à signer et à soumettre à Patrimoine Canada, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds du Canada pour la présentation des arts 2017-2018 et 2018-2019*, afin de soutenir la diffusion des spectacles professionnels.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-139

Renouvellement du mandat de M. Pierre Potvin à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'OMH.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le mandat du conseiller M. Pierre Potvin à titre d'administrateur représentant la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or, soit et est renouvelé pour une période de trois ans à compter de ce jour.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le mandat de chacun des commissaires du comité consultatif de toponymie est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE tous les commissaires ont exprimé leur désir de renouveler leur mandat;

ATTENDU QUE le renouvellement des mandats de chacun des commissaires pour une durée de deux ans conformément à l'article 5 du règlement 2015-42 aurait pour effet de fixer le terme de leur mandat à la même date, ce qui s'avère peu souhaitable;

RÉSOLUTION 2016-140

Renouvellement du mandat des commissaires du comité consultatif de toponymie.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville renouvelle le mandat de chacun des commissaires du comité consultatif de toponymie, ci-dessous nommés.

QUE la durée du mandat de chacun des commissaires aux sièges pairs soit fixée à un an et celle des sièges impairs à deux ans, ainsi qu'il suit:

À compter de ce jour pour une période d'un an, soit jusqu'au 20 mars 2017:

Siège no 2: Mme Lorraine Morissette, membre du conseil de ville;

Siège no 4: Mme Denise Dumont, résidente de Val-d'Or.

À compter de ce jour pour une période de deux ans, soit jusqu'au 20 mars 2018:

Siège no 1: M. Denis Chabot, provenant de la Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or;

Siège no 3: M. Jean-Paul Bordeleau, résident de Val-d'Or;

Siège no 5: M. Marcel Bérard, résident de Val-d'Or.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-141

Délégation de M. Paul-Antoine Martel à titre de conférencier lors d'une journée d'échange sur les nouveaux modèles de développement social et collectif, à Montréal le 8 avril 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Paul-Antoine Martel, animateur à la vie rurale et communautaire, soit et est délégué à participer, à titre de conférencier, à une journée d'échange sur les nouveaux modèles de développement social et collectif, organisée par un collectif de partenaires en développement des communautés et qui aura lieu à Montréal le 8 avril 2016, et ce, aux frais de l'organisme qui l'invite.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-142

Nomination de M. Ismaila Camara au poste d'ingénieur municipal à compter du 30 avril 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Ismaila Camara soit et est nommé au poste d'ingénieur municipal sur une base régulière à temps complet, à compter du 30 avril 2016, au salaire annuel correspondant à la classe 7A, échelon 2, de la classification salariale des employés non syndiqués.

QUE le salaire annuel prévu à l'échelon 3 de la classe 7A lui soit versé à compter du 5 mai 2016.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-143

Nomination de Mme Jennylee Dessureault Auger au poste de journalier classe A à la division des travaux publics à compter du 22 mars 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE Mme Jennylee Dessureault Auger soit et est nommée au poste de journalier classe A au Service des infrastructures urbaines, division des travaux publics, sur une base régulière à temps complet à compter du 22 mars 2016, à un salaire correspondant à l'échelon 3 de l'échelle salariale des journaliers classe A de la convention collective en vigueur pour les cols bleus et blancs.

QUE conformément au 6e paragraphe de l'article 2.6 de cette convention collective, Mme Jennylee Dessureault Auger est exemptée de la période d'essai.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le conseil de ville a pris connaissance du plan d'intervention de la Ville de Val-d'Or relatif au renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, préparé par SNC-Lavalin en date du 17 mars 2016 et portant le numéro de référence 633436-0000-41ER-0001_1;

RÉSOLUTION 2016-144

Approbation du plan d'intervention de la Ville relatif au renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le conseil de ville approuve le plan d'intervention de la Ville de Val-d'Or relatif au renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, préparé par SNC-Lavalin en date du 17 mars 2016 et portant le numéro de référence 633436-0000- 1ER-0001_1.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif à l'achat de modules de jeux pour le parc Lemoine;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, un seul fournisseur a déposé une soumission dans les délais requis, soit Tessier Récréo-Parc inc., pour un montant de 38 853,50 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE cette soumission est en tout point conforme aux exigences;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire;

RÉSOLUTION 2016-145

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'achat de modules de jeux pour le parc Lemoine et octroi du contrat à Tessier Récréo-Parc inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'achat de modules de jeux pour le parc Lemoine soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Tessier Récréo-Parc inc., le seul soumissionnaire, pour un montant de 38 853,50 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment à la plage Rotary;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, trois firmes ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIMAIRE MOYEN	OFFRE DE PRIX	POINTAGE FINAL
SNC Lavalin-Stavibel inc.	93,33	21 500,00 \$	66,67
Stantec	78,33	26 200,00 \$	48,98
WSP Canada inc.	76,67	46 660,00 \$	27,15

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville par le comité d'évaluation des offres d'octroyer ce contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit SNC Lavalin-Stavibel inc., pour un montant de 21 500,00 \$ excluant les taxes;

RÉSOLUTION 2016-146

Ratification de l'ouverture des soumissions pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment à la plage Rotary, et octroi du contrat à SNC-Lavalin-Stavibel inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment à la plage Rotary soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à la firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit SNC Lavalin-Stavibel inc., pour un montant de 21 500,00 \$ excluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment à la plage Rotary;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux firmes ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUMISSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIMAIRE MOYEN	OFFRE DE PRIX	POINTAGE FINAL
MLS + Associés, Architectes inc.	91,66	19 000,00\$	74,56
Groupe conseil Trame inc.	95	22 500,00 \$	64,44

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville par le comité d'évaluation des offres d'octroyer ce contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit MLS + Associés, Architectes inc., pour un montant de 19 000,00 \$ excluant les taxes;

RÉSOLUTION 2016-147

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment à la plage Rotary, et octroi du contrat à MLS + Associés, Architectes inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment à la plage Rotary, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à la firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit MLS + Associés, Architectes inc., pour un montant de 19 000,00 \$ excluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-148

Approbation des documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie concernant la réfection des revêtements extérieurs, la construction d'un portique et d'un entrepôt, et l'installation d'une membrane sur le toit à l'aréna Kiwanis.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le conseil de ville approuve les documents d'appel d'offres relatifs à la réfection des revêtements extérieurs, la construction d'un portique et d'un entrepôt, ainsi qu'à l'installation d'une membrane sur le toit à l'aréna Kiwanis.

QUE le conseil de ville autorise M. Yannick Martin, directeur des achats et gestionnaire du parc de véhicules et des équipements, à procéder à un appel d'offres sur invitation et à signer, pour et au nom de la Ville, cet appel d'offres et tout autre document requis à cette fin.

QUE M. Guy Faucher, directeur général, ou en son absence, Me Sophie Gareau, directrice générale adjointe, soient et sont mandatés pour procéder à la sélection des membres du comité à être formé pour l'évaluation des offres de service.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Le maire déclare qu'une demande de dérogation mineure sera abordée au point suivant et que si une personne est présente pour faire valoir son point de vue, elle est invitée à se lever immédiatement, se nommer et préciser pour quelle adresse elle souhaite se faire entendre.

Mme Véronique Ogonowski répond à cette invitation et présente le dossier relatif à sa propriété du 137 de la rue des Hérons.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par Géoposition, arpenteurs-géomètres, pour le compte de Mme Véronique Ogonowski et M. Tony Pedro concernant le lot 4 951 431 du cadastre du Québec, situé au 137 de la rue des Hérons;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure consiste à fixer à 7,50 mètres plutôt qu'à 20 mètres la largeur de la rive applicable à la propriété ci-dessus désignée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, pour les raisons exposées dans sa résolution 148-1995, recommande le refus de cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

RÉSOLUTION 2016-149

Refus de la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 137 de la rue des Hérons.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville refuse la demande de dérogation mineure formulée par Géoposition, arpenteurs-géomètres, pour le compte de Mme Véronique Ogonowski et M. Tony Pedro concernant le lot 4 951 431 du cadastre du Québec, située au 137 de la rue des Hérons, et maintient à 20 mètres la largeur de la rive applicable à cette propriété.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-150

Appui au Centre de loisirs de Val-Senneville auprès de la MRC pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du PMR pour l'aménagement d'un parc BMX dans le secteur Val-Senneville.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le conseil de ville appuie le Centre de Loisirs de Val-Senneville dans ses démarches auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*, aux fins de l'aménagement d'un parc BMX dans le secteur Val-Senneville.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-151

Appui à la Fabrique de St-Philippe auprès de la MRC pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du PMR afin de transformer en garderie une partie de l'église du secteur Dubuisson.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le conseil de ville appuie la Fabrique de St-Philippe dans ses démarches auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* afin de transformer en garderie une partie de l'église du secteur Dubuisson.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-152

Appui à Vision Vassan auprès de la MRC pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du PMR afin d'aménager des lieux destinés aux activités communautaires dans le secteur Vassan.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le conseil de ville appuie Vision Vassan dans ses démarches auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* afin de permettre l'aménagement de lieux destinés aux activités communautaires dans le secteur Vassan.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

M. Raynald Trahan adresse au maire diverses demandes et commentaires. Le maire l'invite à s'adresser aux députés provincial et fédéral pour faire ses représentations auprès des organismes gouvernementaux concernés.

Mme Véronique Ogonowski demande ce qui se passera suite au refus de sa demande de dérogation mineure. Le maire et la conseillère Mme Lorraine Morissette lui fournissent des explications.

M. Raynald Trahan s'adresse à nouveau au maire pour dénoncer des problèmes de ventilation des salles de bains des logements de l'OMH.

Le maire souligne la présence de M. Guy Faucher qui assiste à sa dernière assemblée à titre de directeur général. Il souligne l'excellence de sa contribution au cours des quarante dernières années à la progression de l'institution et la construction de la Ville de Val-d'Or telle qu'on la connaît aujourd'hui. Il le remercie en son nom personnel et de celui des citoyens.

RÉSOLUTION 2016-153
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,
APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,
QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 21 h 01.



PIERRE CORBEIL, maire



ANNIE LAFOND, notaire
Greffière